



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 4 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Secrétariat général

Arrêté N °2015033-0001 - ARRETE N ° portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes Pyrénées 1

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

Secrétariat Général

Arrêté N °2015020-0005 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Janine COLONEL GUERRAZ, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hautes- Pyrénées 4



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2015033-0001

signé par
Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

le 02 Février 2015

**65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
(DDCSPP)
Secrétariat général**

ARRETE N ° portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes Pyrénées



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction départementale
de la cohésion sociale et
de la protection des populations

ARRÊTÉ N°
**portant désignation des membres du
comité technique de la direction
départementale de la cohésion sociale et de
la protection des populations des Hautes-
Pyrénées.**

La Directrice Départementale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2014185-0004 du 4 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 4 décembre 2014,

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées :

- ✓ Madame Catherine FAMOSE, Directrice Départementale, Présidente,
- ✓ Monsieur Eric VERGNES, Secrétaire Général,

Article 2 : Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées :

Organisation syndicale	En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
UNSA Fonction Publique	Madame Christine GRIS	Monsieur Boris LAURINE
Force Ouvrière	Monsieur Arnaud PAXION	-
UGFF-CGT	Madame Jocelyne VERDOUX	Monsieur Raymond LUENGO
CFDT Fonctions Publiques	Madame Iveline WENGER	Madame Mélinda DAUZÈRE

Article 3 : L'arrêté n° 2012030-0001 du 30 Janvier 2012 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est abrogé.

Tarbes, le 2 Février 2015

La Directrice Départementale
de la cohésion sociale et de
la protection des populations

Catherine FAMOSE



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2015020-0005

**signé par
Préfète des Hautes- Pyrénées**

le 20 Janvier 2015

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
Secrétariat Général
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Janine COLONEL GUERRAZ, chef
du service territorial de l'architecture et du
patrimoine des Hautes- Pyrénées



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie
et des moyens

Service du développement territorial

Pôle stratégie

ARRETE N° 2015

**portant délégation de signature à
Madame Janine COLONEL GUERRAZ
Chef du service territorial de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Pyrénées**

La Préfète des Hautes-Pyrénées

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 88-1124 du 15 décembre 1988 portant déconcentration de la délivrance d'autorisations exigées en vertu des articles 9 et 12 de la loi du 2 mai 1930 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté n° 14018505 du 30 décembre 2014 de Mme la ministre de la culture et de la communication portant mutation de M. René COLONEL, architecte et urbaniste de l'Etat, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées, et nomination en qualité de chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées Atlantiques ;

Vu l'arrêté n° 15000370 du 13 janvier 2015 de Mme la ministre de la culture et de la communication portant nomination de Mme Janine COLONEL GUERRAZ, architecte et urbaniste de l'Etat, en qualité de chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Janine COLONEL GUERRAZ, architecte et urbaniste de l'Etat, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer la correspondance courante relevant du service, ainsi que les actes relevant des attributions mentionnées ci-après :

- autorisations spéciales de travaux en sites classés, soumises à l'article L 341-10 du code de l'environnement, pour les constructions, travaux et ouvrages relevant des articles L 441-2, L 422-1 à L 422-5, R 421-1 et R 422-2 du code de l'urbanisme
- autorisations de travaux mentionnées à l'article L 621-32 (1° alinéa) du code du patrimoine, applicables aux travaux qui ne sont soumis ni à permis de construire, ni à permis de démolir, ni à déclaration de travaux des articles L 422-1 à L 422-5 du code de l'urbanisme, ni à l'autorisation d'installation et travaux divers (L 442-1 du code de l'urbanisme).

ARTICLE 2 - Mme Janine COLONEL GUERRAZ, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, est autorisée, en cas d'absence ou d'empêchement, à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par arrêté pris en mon nom.

ARTICLE 3 – L'arrêté préfectoral n° 2014244-0021 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à M. René COLONEL, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

ARTICLE 4 – M. le secrétaire général de la préfecture et Mme le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 20 janvier 2015



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC